



Communiqué de presse

Date 27.04.2020

Rapport 2019 sur les incidents racistes recensés par les centres de conseil

La plupart des incidents racistes recensés par les centres de conseil en 2019 sont survenus dans l'espace public et sur le lieu de travail, le plus souvent sous la forme d'inégalités de traitement ou d'insultes. Pour ce qui est des motifs de discrimination, la xénophobie vient en tête, suivie par le racisme anti-Noirs et l'hostilité à l'égard des personnes musulmanes. Le rapport révèle aussi une augmentation des incidents relevant de l'extrémisme de droite.

La plupart des discriminations signalées en 2019 se sont produites dans l'espace public (62 cas). Les incidents sur le lieu de travail arrivent en deuxième position (50 cas), en diminution par rapport à 2018. Les cas de discrimination raciale étaient aussi très fréquents dans le voisinage, dans le domaine de la formation et dans les contacts avec l'administration et la police.

Pour ce qui est des motifs de discrimination, la xénophobie en général arrive en tête (145 cas), suivie par le racisme anti-Noirs (132 incidents) et l'hostilité à l'égard des personnes musulmanes (55 cas). Enfin, le rapport fait état d'une augmentation significative des cas relevant de l'extrémisme de droite (36 cas). À cet égard, il mentionne notamment l'exemple d'un centre de conseil confronté dans une commune à différents incidents extrémistes commis par des élèves : diffusion de symboles d'extrême droite, gestes comme le salut hitlérien et même agressions verbales et physiques d'un jeune Noir. Le centre de conseil est intervenu en prenant différentes mesures. Grâce à ce travail de sensibilisation, il a réussi à calmer la situation.

En 2019, les centres de conseil ont également traité différents cas de profilage racial (23 cas). Ainsi, une femme a notamment dénoncé un incident survenu à l'aéroport alors qu'elle revenait d'un voyage professionnel : à la suite d'un contrôle effectué par la police aéroportuaire et les gardes-frontières, cette femme a été la seule passagère à être prise à part. Alors même que tous ses documents étaient en ordre et sans aucune explication supplémentaire, elle a été emmenée dans une pièce séparée où elle a subi un interrogatoire musclé. Sa valise a également été fouillée et elle a dû se déshabiller. Le rapport revient plus en détail sur cet exemple – parmi d'autres – en lien avec un entretien avec la coordinatrice du Centre d'écoute contre le racisme de Genève.

Au total, le rapport 2019 dénombre 352 cas de discrimination raciale recensés dans toute la Suisse par les 22 centres de conseil membres du réseau. Cette publication n'a pas la prétention de recenser et d'analyser la totalité des cas de discrimination raciale. Elle vise plutôt à donner un aperçu des expériences vécues par les victimes de racisme et à mettre en lumière la qualité et la diversité du travail des centres de conseil. Ceux-ci fournissent en effet des informations générales et des conseils juridiques, offrent un soutien psychosocial aux victimes et apportent une précieuse contribution à la résolution des conflits.

Le rapport est disponible en français, en allemand et en italien. Il peut être téléchargé à l'adresse www.network-racism.ch ou commandé auprès du Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme, tél. 031 302 01 61, beratungsnetz@humanrights.ch.

Informations complémentaires :

Alma Wiecken, responsable de la CFR, 058 463 36 58, alma.wiecken@gs-edi.admin.ch

Gina Vega, responsable de projets, humanrights.ch, 031 302 01 61, gina.vega@humanrights.ch